



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

2015^e SÉANCE : 28 JUIN 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2015)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Mozambique :	
Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2015^e SEANCE

Tenue à New York le mardi 28 juin 1977, à 16 heures.

Président : M. William H. BARTON (Canada).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2015)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plainte du Mozambique :

Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1).

La séance est ouverte à 16 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Mozambique :

Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à la 2014^e séance, j'invite le Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. M. dos Santos (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux autres décisions prises à la 2014^e séance, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, de l'Egypte, du Gabon, de la Guinée, du Lesotho, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. J. E. dos Santos (Angola), M. D. K. Kwelagobe (Botswana), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. G. Rawiri (Gabon), Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée), M. C. D. Molapo

(Lesotho), M. J. N. Garba (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. B. Mkapa (République-Unie de Tanzanie), M. C. B. Djigo (Sénégal) et M. S. G. Mwale (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai reçu du représentant de Cuba une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Je me propose donc, selon la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

4. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite le représentant de Cuba à occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsqu'il désirera prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. R. Alarcón (Cuba) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

5. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

6. **M. GARBA** (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir aimablement invité la République fédérale du Nigéria à participer à ce débat d'importance vitale sur les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire du Mozambique dont la Rhodésie raciste s'est rendue coupable. Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous rendre un hommage bien mérité. Votre sagesse, votre patience, votre discernement politique sont trop bien connus pour que je fasse plus que les mentionner. Je dirai toutefois que l'Afrique et toute la communauté mondiale sont convaincues que vous saurez mener à bonne fin cette importante discussion. Le temps n'est plus aux grands mots ni aux résolutions pieuses mais aux mesures effectives et concrètes à l'encontre des régimes minoritaires racistes d'Ian Smith et de Vorster.

7. Le 22 mars dernier [1989^e séance], j'ai eu l'honneur de faire une déclaration au Conseil sur la question de l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, j'ai le pénible devoir d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation

d'urgence qui s'est créée au Zimbabwe du fait de la grave menace que constituent pour la paix et la sécurité internationales les attaques barbares des forces racistes de Rhodesie contre le peuple épris de paix de la République populaire du Mozambique.

8. Nous avons appris que depuis que le Mozambique a pris la décision courageuse, conformément aux résolutions du Conseil, de fermer ses frontières avec la Rhodesie raciste il y a 15 mois, les bandits armés du régime raciste de Salisbury ont opéré 143 incursions au Mozambique. Le monde a été le témoin impuissant du massacre délibéré de plus de 1 000 hommes, femmes et enfants innocents. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté de nombreuses résolutions et pieuses déclarations dirigées contre l'oppression raciste et les agressions du régime de Smith. Le peuple infortuné du Zimbabwe ne peut que conclure que ces déclarations, résolutions et conventions internationales ne sont rien de plus que ces bonnes intentions dont, dit-on, l'enfer est pavé.

9. Depuis plus de 12 ans, les puissances occidentales, à la manière de quelque Ponce Pilate moderne, se lavent les mains de la crucifixion de la majorité africaine au Zimbabwe. Aujourd'hui, ceux qui oppriment nos frères et soeurs du Zimbabwe et du reste de l'Afrique australe ne peuvent plus faire disparaître de leurs mains le sang d'Africains innocents. Si Ian Smith, ce dirigeant rebelle, est couvert de sang africain à tel point qu'un retour en arrière est aussi difficile qu'une marche en avant sur cette voie désastreuse, le fardeau moral de ce dilemme à la Macbeth doit être également partagé entre lui et ses alliés de l'Afrique du Sud raciste et de l'Occident.

10. La République populaire du Mozambique est un pays souverain et indépendant reconnu par la communauté internationale. La clique raciste de Salisbury, par contre, n'est reconnue par aucun Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, le monde est resté les bras croisés alors que ce régime raciste, illégal et criminel violait d'une façon constante la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre.

11. Nous avons toujours exprimé notre scepticisme et formulé des réserves quant à la possibilité d'une solution pacifique de la crise au Zimbabwe causée par la rébellion de la minorité blanche. Devant les dernières incursions rhodésiennes au Mozambique, il devrait maintenant être clair pour chacun que Smith et ses hommes de main à Salisbury ne sont pas le moins du monde favorables à l'idée d'un transfert pacifique et ordonné du pouvoir à la majorité africaine du Zimbabwe.

12. Ce n'est pas par simple coïncidence que cette dernière aggression criminelle contre un Etat Membre souverain de notre grande organisation s'est produite à un moment où une nouvelle initiative anglo-américaine avait été entamée. Et, pour bien montrer le mépris dans lequel la clique raciste tient tous les autres pays, le commandant de la force d'invasion a eu l'effronterie de dire à un monde frappé de stupeur que son armée resterait à l'intérieur du Mozambique tant qu'elle n'aurait pas atteint son objectif néfaste, à savoir déstabiliser la République populaire du Mozambique.

13. Cet événement a prouvé une fois de plus que le seul langage que comprennent les racistes est celui qu'ils utilisent, c'est-à-dire la force et la violence éhontée. La lutte armée reste donc la seule arme légitime dont puisse se servir un peuple qui a été exploité et opprimé pendant des décennies. Si Smith pensait que ses actes criminels d'agression éhontée auraient pour effet d'intimider et les combattants de la liberté et les Etats de première ligne, il lui faut se préparer à une très grande déception.

14. En fait, la répression brutale dont a été victime la majorité de la population africaine ainsi que les incursions insensées sur les territoires des Etats voisins n'ont servi qu'à raffermir la résistance nationaliste dans le territoire et à mobiliser un plus large appui en faveur de la lutte de libération parmi les Etats de première ligne, et ce jusqu'à la victoire définitive. En outre, ces incursions ont servi une fois de plus à susciter l'indignation du monde entier contre les attaques sans provocation perpétrées contre des civils innocents et sans défense.

15. Nous saluons le Mozambique pour son magnifique courage et pour la constance avec laquelle il fait face à de telles provocations, et nous tenons à l'assurer de notre soutien dans la situation difficile où il se trouve actuellement. Nous saluons également les vaillants combattants de la liberté du Zimbabwe, dont le progrès constant sème la panique dans le camp de Smith. La lutte sera peut-être longue et amère, mais la victoire est certaine car leur cause est juste.

16. Face à ces événements, le Conseil et, en fait, les Nations Unies dans leur ensemble ont le devoir moral de fournir au Mozambique toute l'assistance matérielle dont il a besoin non seulement pour permettre au Gouvernement de Maputo de repousser de tels actes criminels d'agression mais aussi pour que cela serve d'arme de dissuasion à l'avenir. Ensuite, nous proposons aux Nations Unies d'accroître le niveau de l'assistance technique qu'elles fournissent au Mozambique, et ce d'une façon urgente et prioritaire pour que l'économie du territoire puisse être rapidement améliorée et assise sur des bases fermes en vue d'en assurer le progrès ordonné et constant. En satisfaisant ces exigences, le Conseil fera revivre la foi de la communauté internationale en les Nations Unies et justifiera leur existence. Enfin, nous faisons appel à tous les pays occidentaux pour qu'ils se joignent aux forces progressistes du monde dans l'application rigoureuse de toutes les sanctions, y compris l'embargo sur le pétrole et les armes imposé contre le régime de Smith et ses mentors racistes en Afrique du Sud. C'est le minimum que nous puissions exiger du Conseil si nous voulons voir écarter le danger d'une situation explosive en Afrique australe.

17. Le Nigéria estime que si les forces du raciste Ian Smith peuvent exercer ce que l'on appelle le droit de poursuite, le peuple du Mozambique et, en fait, toutes les populations africaines ont le devoir et l'obligation d'exercer ce même droit de poursuite. Le Nigéria estime que le peuple du Mozambique et toutes les populations africaines ont le droit non seulement de livrer une guerre ouverte contre le régime rebelle de Salisbury mais également de demander à leurs amis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique, de les

aider à écarter cette menace évidente qui pèse sur le continent et sur la paix et la sécurité internationales.

18. Au début de cette année, le chef d'Etat du Nigéria a exposé très lucidement la position de mon pays en ce qui concerne la libération de l'Afrique australe lorsqu'il a déclaré :

“Le Gouvernement et le peuple nigériens sont entièrement voués à la cause de la liberté et du respect de la dignité humaine en Afrique australe, non seulement dans leur propre intérêt mais parce que nous sommes convaincus que la liberté de l'Afrique est un devoir sacré qui nous incombe.”

Et le général Obasanjo a ajouté :

“Dans la réalisation de cet objectif, aucun sacrifice ne doit paraître trop grand et aucune arme trop faible pour mettre fin rapidement à l'oppression et à l'injustice en Afrique australe et pour assurer la liquidation totale de l'*apartheid*, de la domination étrangère et de l'exploitation économique.”

19. Le Nigéria est convaincu, à l'instar de l'Afrique tout entière, que le concept selon lequel il faut se libérer de l'oppression du racisme doit maintenant prévaloir. Pendant 500 ans, les peuples d'Afrique ont subi les ravages du colonialisme fasciste portugais. Aujourd'hui, la Guinée-Bissau, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe, le Mozambique et l'Angola sont des Etats libres. Pendant des siècles, les peuples du continent africain ont été exploités, trompés, humiliés. Mais, au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a levé les armes contre ceux qui l'opprimaient et l'exploitaient. Il semble que la seule option qui se présente à l'Afrique pour se libérer elle-même des vestiges du colonialisme et du racisme est la force armée. Le Nigéria appuie sans réserve la lutte armée en Afrique australe. Il continuera à apporter tout son appui matériel, moral, financier et diplomatique à la lutte pour la liberté et la libération nationale au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud. Les lignes du front sont clairement délimitées. Nous ne pouvons être qu'aux côtés de la justice et de la vérité, c'est-à-dire aux côtés des peuples du Zimbabwe et de la Namibie, aux côtés des courageux enfants de Soweto, qui ont consenti et qui continuent en ce moment même à consentir le sacrifice suprême dans la lutte pour la liberté, l'égalité et l'exercice des droits fondamentaux de l'homme.

20. Les Etats de première ligne — Angola, Tanzanie, Botswana, Zambie et Mozambique — ont été soumis à des incursions armées flagrantes, soit de la part du régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud, soit de la part de sa protégée, la clique minoritaire raciste de Salisbury. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont, comme je l'ai déjà dit, adopté plusieurs résolutions condamnant ces agressions éhontées et ces violations insensées contraires à toutes les normes d'un comportement international accepté et acceptable. Maintenant, les bombardements sans discrimination de villages mozambicains pacifiques et le massacre brutal de femmes et d'enfants innocents au Mozambique, en Zambie et dans d'autres Etats africains de première ligne

ne peuvent plus être ignorés des Africains et des autres peuples du monde épris de paix.

21. Il y a 15 jours, le Gouvernement militaire fédéral du Nigéria a laissé entendre à ses forces armées que, dans la situation qui se fait jour en Afrique australe, le Nigéria ne pourrait pas rester à l'écart au cas où une conflagration raciale engloûtirait l'Afrique australe dans l'avenir immédiat. Comme nous l'avons toujours dit, c'est au Nigéria que l'on trouve la plus forte concentration de Noirs dans le monde entier. Si une guerre raciale — en fait une guerre de génocide — devait embraser demain toute l'Afrique australe, le Nigéria serait inexorablement entraîné dans ce conflit.

22. Voilà pourquoi le Nigéria tient à déclarer devant le Conseil qu'il ne peut plus rester sur la touche pendant que les forces racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie massacrent de sang-froid nos frères et nos soeurs au Zimbabwe, en Namibie, en Afrique du Sud et au Mozambique indépendant. Voilà pourquoi l'Organisation de l'unité africaine a décidé de venir devant le Conseil non seulement pour souligner le caractère urgent de cette menace à la paix et à la sécurité internationales mais également pour exprimer son indignation collective et justifiée devant le fait que les régimes racistes et illégaux de Smith et de Vorster continuent de défier l'opinion internationale. L'histoire — et même l'histoire récente — a montré que la force des armes, si perfectionnées soient-elles, ne peut pas étouffer la résolution d'un peuple opprimé d'obtenir son droit naturel à l'autodétermination, à la liberté et à l'égalité. La force des armes ne peut pas étouffer l'aspiration d'un peuple à la liberté.

23. On a beaucoup parlé récemment des forces extra-contininentales qui se trouvent en Afrique. Mais il faut dire que, dans la lutte des peuples africains pour la liberté, l'indépendance et l'égalité raciale, l'Union soviétique et les autres pays socialistes progressistes sont restés les partisans constants et résolus de l'Afrique. Nous saluons également les pays nordiques — Suède, Norvège et Danemark — pour l'appui moral, humanitaire et financier qu'ils ont apporté aux aspirations des peuples opprimés d'Afrique. Nous demandons instamment aux forces progressistes des autres pays occidentaux de ne pas se borner à des considérations à court terme d'intérêts stratégiques et économiques mais de s'occuper des besoins urgents en matière de droits de l'homme et de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales en Afrique australe.

24. Je voudrais, pour conclure, dire une fois de plus que le Nigéria condamne sans réserve les actes d'agression et de répression commis par le raciste Ian Smith et son régime illégal. Nous condamnons tout autant ses partisans à Pretoria et ailleurs. Le Nigéria tient à réaffirmer devant cette auguste assemblée son engagement total et sans équivoque vis-à-vis de la lutte de libération au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud, qu'il appuie. Le Nigéria souscrit à la décision prise par l'Organisation de l'unité africaine de voir dans tout futur acte d'agression contre tout Etat membre un acte d'agression contre le continent africain tout entier.

25. Le Nigéria est résolu et prêt, de concert avec tous les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine et avec

les autres forces progressistes du monde, à exercer les représailles qui s'imposent pour toute nouvelle violation de l'intégrité territoriale des Etats de première ligne. Nous ne pouvons plus rester indifférents aux souffrances de nos frères et soeurs d'Afrique australe. Les régimes minoritaires et racistes de Pretoria et de Salisbury, ainsi que leurs partisans ailleurs dans le monde, doivent être prêts à assumer la pleine responsabilité des conséquences de toute nouvelle entreprise insensée et sans motif.

26. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Lesotho. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

27. M. C. D. MOLAPO (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a un mois à peine que j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant le Conseil au sujet de l'un des épisodes graves et explosifs auxquels se trouve constamment en butte la partie australe de notre mère l'Afrique. Malgré l'existence du document historique le plus important que le monde ait jamais connu, à savoir la Charte des Nations Unies, malgré les nombreuses déclarations et résolutions du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies condamnant l'impérialisme, le colonialisme, l'*apartheid* et la discrimination raciale, et, surtout, malgré la vague de liberté, d'autodétermination et d'indépendance nationale qui a déferlé sur le continent africain, l'Afrique australe reste aux prises avec la forme la plus odieuse et la plus atroce de l'impérialisme, du colonialisme, de l'*apartheid* et du racisme.

28. C'est en Rhodésie, en Namibie et en Afrique du Sud que, contrairement aux vœux des Africains opprimés qui constituent la majorité et à ceux de l'ensemble de la communauté mondiale, subsiste le dernier bastion opiniâtre du colonialisme, de l'*apartheid* inhumain et du racisme haï. La majorité des colons racistes blancs refusent d'accepter l'inévitable, c'est-à-dire de vivre dans la concorde et dans la paix avec les propriétaires légitimes du pays. Au contraire, ils se sont engagés sur la voie de l'affrontement, de l'agression, des massacres et de l'extermination des peuples africains.

29. Pour nous, il ne fait pas de doute que les racistes doivent savoir ce qui les attend. Ils savent pertinemment que leur temps est fini, mais ils sont résolus à plonger notre région et, espèrent-ils, le monde entier dans une conflagration raciale et dans un bain de sang. Le monde en général, et les membres du Conseil de sécurité plus particulièrement, ne peut tout de même pas laisser une poignée de fanatiques racistes déments détruire l'humanité. Je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil, dont les membres permanents comptent parmi les fondateurs de cette noble organisation, que l'ONU a été créée pour mettre un terme, une fois pour toutes, aux guerres raciales mondiales du genre de la dernière guerre mondiale. Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, le Conseil est appelé à se montrer digne des préceptes fondamentaux de l'Organisation.

30. Les peuples opprimés mais héroïques du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud se battent pour leurs terres, et c'est par la violence, comme ils l'ont déjà fait,

qu'ils répondront à la violence criminelle et raciste, car c'est la seule langue que connaissent les régimes minoritaires blancs racistes. Les événements qui nous amènent ici aujourd'hui sont la preuve vivante que les racistes, ressentant le poids et l'état de la lutte armée des combattants de la liberté, devenant aveugles et désespérés, ont déclenché leurs armes les plus perfectionnées contre les pays africains épris de paix et indépendants de la région, à savoir le Mozambique, l'Angola, la Zambie et le Botswana. Or la seule faute de ces pays, c'est d'aimer, je dirai même de chérir, la liberté, l'indépendance et la dignité humaine, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Organisation. Les Africains luttent pour les nobles principes de la dignité, de la justice et de l'égalité. Les racistes minoritaires blancs veulent préserver le *statu quo* : l'inégalité et l'oppression.

31. Je suis venu lancer un appel au Conseil en novembre dernier pour qu'il intervienne et offre son assistance après la clôture unilatérale par l'Afrique du Sud de trois de nos postes frontière principaux. Quelques jours plus tard, la République soeur du Botswana demandait également au Conseil d'intervenir et de l'aider à la suite des actes répétés et non provoqués d'agression contre le Botswana par les forces rebelles d'Ian Smith et ses acolytes et de leurs incursions dans le pays. J'ai eu alors l'occasion une fois de plus de mettre en garde le Conseil et la communauté mondiale contre la grave situation et la tension croissante que connaît notre région et qui risquent fort de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

32. Aujourd'hui, Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer ma gratitude et, par votre intermédiaire, aux autres membres du Conseil, pour m'avoir donné cette occasion de prendre la parole à propos d'un nouvel acte grave, non provoqué et gratuit d'agression commis une fois encore par les forces rebelles du raciste Ian Smith — cette fois-ci contre ce pays frère qu'est la République populaire du Mozambique.

33. Comme les orateurs qui m'ont précédé, je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin et vous dire ma reconnaissance pour la façon très compétente dont vous vous acquittez de vos devoirs. Vous représentez un grand pays avec qui le mien entretient les meilleures relations, un pays dont l'attitude en matière de décolonisation et dont l'opposition à l'*apartheid* et au racisme sont louables. Nous sommes donc persuadés que, sous votre sage direction, le Conseil prendra une décision positive et constructive.

34. Le 18 juin 1977 au matin, le Gouvernement et le peuple du Lesotho, consternés, incrédules et plongés dans la plus grande inquiétude, apprenaient que de lâches et odieux actes de guerre et d'agression, des actes brutaux et criminels, avaient été et étaient commis par les forces du régime de Smith contre la vie et les biens du peuple du Mozambique, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de cette république. Pour nous, le message est clair : aucun de nos pays ne sera en sécurité ni libre tant que nos frères languiront sous l'oppression brutale au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud. Mon

gouvernement n'a donc pas hésité à condamner, sans la moindre ambiguïté, les actes illégaux et irresponsables des forces d'Ian Smith et a proclamé son appui total au peuple héroïque du Mozambique.

35. Ces tentatives frénétiques que fait Smith pour arrêter le processus de libération du Zimbabwe, allant jusqu'à proférer des menaces d'agression contre la Zambie et à violer la souveraineté du Botswana, constituent un défi direct à l'Afrique et, qui plus est, servent à convaincre ceux qui pourraient encore croire que Smith est un homme raisonnable que c'est une perte de temps que d'espérer un règlement négocié au Zimbabwe. En envahissant et occupant la ville mozambicaine de Mapai et d'autres localités, Smith a défié la communauté mondiale et a insulté l'Organisation de l'unité africaine. Il est donc juste et naturel que le Conseil des ministres de l'OUA, qui tient en ce moment même sa vingt-neuvième session ordinaire à Libreville, au Gabon, nous ait chargé d'exprimer la grave préoccupation de l'Afrique devant l'aggravation des actes d'agression et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mozambique par les forces d'Ian Smith. Tous les membres de l'OUA estiment, à bon droit, que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures efficaces et, plus spécifiquement, celles prévues au Chapitre VII de la Charte, car c'est là la seule façon de mettre rapidement fin à la situation qui règne au Zimbabwe, situation qui est une menace immédiate et grave à la paix et à la sécurité internationales en Afrique australe.

36. On se rappellera qu'en août dernier les assassins à la solde de Smith ont massacré d'innocents réfugiés du Zimbabwe, provoquant l'indignation et la colère de la communauté mondiale. Tous ces actes, tout comme ceux que commettent actuellement les forces du rebelle Smith, ont été exécutés au complet mépris des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Pour commencer, la Rhodésie n'est même pas un Etat au regard du droit international et, par conséquent, ne peut revendiquer aucun droit ni privilège au titre du droit international. La Rhodésie est hors la loi, rebelle et proscrire. Le chef raciste des colons blancs, Ian Smith, a maintes fois essayé, mais en vain, d'invoquer les principes du droit international pour justifier ses vils actes d'agression contre le Mozambique et le Botswana : le prétendu principe de légitime défense préventive et le principe du droit de poursuite.

37. Avec tout le respect que je dois au Conseil, je sollicite son indulgence si je répète ce qu'il sait déjà. En effet, il est important de mettre les choses au point et de montrer que le droit international, même s'il a été formulé à l'époque coloniale, ne saurait justifier les actes d'Ian Smith ni sa position.

38. Pour les besoins de la cause, imaginons que la Rhodésie soit un Etat, au sens où l'entend le droit international, avec tous les droits et obligations que cela entraîne. Le prétendu principe de légitime défense préventive est absent du droit international d'aujourd'hui. Les spécialistes du droit international public et juristes de renom ne le défendent pas; on ne saurait dire non plus que ce principe fait partie de la pratique des Etats. Pour autant

que nous le sachions, un Etat ou deux seulement ont essayé, mais en vain, d'invoquer ce prétendu principe.

39. Le prétendu principe de légitime défense préventive nie les éléments fondamentaux du principe de la légitime défense, lequel est clairement illustré dans les affaires si célèbres du *Caroline* et du détroit de Corfou. D'ailleurs, ce droit de légitime défense a été encore précisé par la Charte en son Article 51, qui reconnaît le droit de légitime défense. Il limite clairement son utilisation aux cas d'agression armée, et toujours dans le cadre du droit international classique. Nul ne saurait prétendre — pas même Smith — que le Mozambique a attaqué ou essayé d'attaquer la Rhodésie. Donc, même le principe de légitime défense ne peut s'appliquer aux faits que nous évoquons.

40. Tous les Etats ont le droit d'accorder asile aux personnes qui fuient leur pays d'origine parce qu'elles sont opprimées ou persécutées en raison de leur couleur, de leur religion ou de leur race. Si ces personnes sont poursuivies et se rendent sur le territoire d'un Etat qui leur accorde refuge ou d'un Etat tiers, cette poursuite doit cesser. Même dans le droit de la mer, le principe du droit de poursuite interdit à l'Etat poursuivant de continuer sa poursuite une fois que celui qu'il poursuit entre dans les eaux territoriales de son propre Etat ou d'un Etat tiers. Ce principe est clairement énoncé dans le droit de la mer classique ainsi que dans la jurisprudence et les conventions en vigueur. On ne peut et on ne doit évoquer ce principe pour poursuivre des réfugiés dans un pays étranger. Un Etat qui poursuit ses citoyens qui se sont réfugiés sur le territoire d'un autre Etat pour quelque crime que ce soit se rend coupable d'infraction à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de cet Etat. Nous espérons que le droit de la mer actuel ne changera pas ce principe du droit de poursuite. En effet, la Rhodésie se moque des principes du droit international, et nous tenons à préciser que cette parodie ou violation du droit ne nous empêchera nullement de continuer à accorder refuge aux Noirs opprimés des régions d'Afrique australe qui attendent encore leur libération.

41. Je me suis longuement étendu sur cette fausse interprétation de la doctrine du droit de poursuite parce que je souhaite que la communauté internationale s'élève ouvertement contre cette interprétation d'un principe que l'Afrique du Sud et la Rhodésie ne cessent de bafouer. Cela ne peut qu'entraîner des troubles profonds dans la région.

42. Il est important de noter qu'il y a seulement deux ans que le peuple héroïque du Mozambique, sous la sage direction du FRELIMO, a recouvré sa souveraineté et son indépendance après de longues années de lutte armée sanglante. Cette lutte a causé nombre de pertes humaines et matérielles au Mozambique, et la Rhodésie ne lui a même pas donné la possibilité de se relever et de se développer économiquement et socialement. Ian Smith, incapable de réprimer la guerre de libération menée à l'intérieur du Zimbabwe par les combattants de la liberté de ce pays, se livre systématiquement à des incursions, des provocations et des agressions armées contre le Mozambique. Le peuple et le Gouvernement du Mozambique ne se sont pas dérochés à leur responsabilité et n'ont pas hésité à honorer l'engagement qu'ils avaient pris d'aider leurs frères du Zimbabwe,

de la Namibie et de l'Afrique du Sud à se libérer. La décision du Gouvernement mozambicain de fermer ses frontières avec la Rhodésie à la suite de l'adoption de sanctions par l'Organisation des Nations Unies contre le régime de Smith ainsi que les actes d'agression commis actuellement par les forces de Smith imposent au Mozambique et à l'ensemble de l'Afrique un fardeau et des sacrifices très lourds. Il est donc juste que le Conseil et la communauté mondiale cherchent à aider promptement et efficacement le peuple du Mozambique afin qu'il puisse renforcer son potentiel de défense et se relever des lourdes pertes matérielles qu'il a subies à la suite de cette agression. Pour notre part, nous avons aidé le peuple du Mozambique dans la mesure de nos modestes moyens, nous réaffirmons notre solidarité permanente avec ce peuple et nous déclarons qu'en dépit de toutes les difficultés nous continuerons à l'aider.

43. Le peuple du Mozambique ne demande pas au Conseil de le défendre contre Smith; il ne lui demande pas non plus de faire la guerre à Smith au nom du peuple du Zimbabwe. Tout ce que demande le Mozambique au Conseil et à la communauté mondiale c'est de l'aider à renforcer son propre potentiel de défense. Le Mozambique veut empêcher Smith de se livrer à de nouvelles incursions sur son territoire. Pour ce faire, il a besoin du matériel militaire nécessaire. Il a besoin de ressources matérielles et financières pour reconstruire les écoles, les hôpitaux, les routes et les ponts détruits par les forces d'Ian Smith.

44. Le problème du Mozambique ne saurait être considéré isolément parce que Smith n'est pas le seul à mépriser la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité. Tout le monde sait que Smith est ce qu'il est aujourd'hui grâce au soutien matériel, politique, économique et militaire qu'il reçoit de l'Afrique du Sud. Les régimes de Salisbury et de Pretoria poursuivent la même politique de colonialisme, d'*apartheid* et de racisme. Il est regrettable que ces régimes bénéficient directement ou indirectement du soutien de certains Membres de l'Organisation. Ian Smith a survécu à l'isolement international et aux sanctions économiques parce que certains Etats ont répugné à mettre pleinement en oeuvre toutes les mesures stipulées par le Conseil. Nous saluons ici la nouvelle administration Carter, qui a poussé le combat pour obtenir l'abrogation de ce que l'on a appelé l'amendement Byrd. Toutefois, nous savons que c'est l'Afrique du Sud qui viole le plus les sanctions. C'est l'Afrique du Sud qui, par l'intermédiaire de filiales du Royaume-Uni et des Etats-Unis, fournit du pétrole, des armements et autre matériel à la Rhodésie. C'est par l'Afrique du Sud que les marchandises et les matières premières rhodésiennes trouvent leur débouché sur les marchés internationaux. C'est l'Afrique du Sud qui est le cerveau et le centre des pratiques tyranniques, inhumaines et dégradantes du colonialisme, de l'*apartheid* et du racisme. C'est l'existence du régime de Pretoria qui soutient moralement et matériellement Ian Smith et l'encourage dans ses attaques agressives et barbares de même que dans ses massacres contre les habitants innocents des Etats africains voisins, tels que le Mozambique. Il est grand temps que le Conseil prenne des mesures appropriées et efficaces pour faire respecter ses décisions.

45. Aussi longtemps que les foyers du colonialisme, de l'*apartheid* et du racisme se perpétueront en Afrique australe et aussi longtemps que les régimes racistes minoritaires blancs dans cette région continueront à bénéficier de l'appui de certains Membres de l'Organisation, il n'y aura ni paix ni sécurité. Il faut maintenant que des mesures soient prises en vue de décourager à l'avenir toute agression contre le Mozambique et les autres Etats de la région. Nous demandons aux puissances occidentales d'arrêter le recrutement de mercenaires dans leurs pays; nous leur lançons un appel pour qu'elles aident matériellement et financièrement le Mozambique; nous réclamons une application plus ferme et plus efficace des sanctions en espérant que l'on fera pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle cesse de violer les sanctions imposées à la Rhodésie.

46. En conclusion, je voudrais joindre ma voix à celle du Vice-Président du Mozambique, M. Marcelino dos Santos, qui a si éloquemment sollicité l'aide non seulement des Etats Membres de l'Organisation mais également des Nations Unies et de leurs institutions [2014^e séance].

47. Il reste peu de temps pour trouver une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique australe. Il appartient donc au Conseil et à ses membres de prévenir l'holocauste racial qui nous menace.

48. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): A ce stade, et avec l'assentiment des membres du Conseil inscrits sur ma liste, je voudrais donner la parole au représentant de Maurice pour une brève intervention.

49. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*]: Je m'excuse d'interrompre les délibérations du Conseil à ce stade, mais je crois devoir informer les membres du Conseil, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, que je me propose d'entreprendre immédiatement des consultations avec les membres non alignés et autres du Conseil à propos d'un document de travail qui a été élaboré par les membres africains du Conseil, avec l'aide de leurs collègues. Je dis cela car il ne reste que deux orateurs sur la liste. Après les avoir entendus et après avoir consulté les membres non alignés et autres, je me propose d'entreprendre des consultations avec les autres membres du Conseil. Je craignais qu'après l'audition des deux orateurs inscrits sur la liste les membres du Conseil soient partis lorsque nous reviendrons dans la salle. Je leur demande donc de ne pas quitter la salle immédiatement car je tiens beaucoup à pouvoir les consulter.

50. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*]: Nous sommes très reconnaissants au représentant de Maurice de son désir de nous consulter. Nous tenons également beaucoup à le consulter. Cependant, avant qu'il nous consulte à propos d'un projet de résolution, nous aimerions avoir l'occasion de voir ce document. Puis-je donc considérer que ce document sera maintenant distribué?

51. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*]: Je puis assurer le représentant du Royaume-Uni que s'il veut bien rester dans la salle et coopérer avec moi il pourra prendre connaissance de ce document dès que possible cet après-midi.

52. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je passe une bonne partie de mon temps à attendre le représentant de Maurice et ses documents. Si nous pouvions avoir ce document sous peu, je suis certain que les consultations pourraient être menées rapidement et avec succès. Sinon, cela pourrait susciter des difficultés pour un certain nombre de membres du Conseil, dont moi-même.

53. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Ma délégation adresse, au nom du peuple révolutionnaire de la République populaire du Bénin, ses chaleureuses et militantes salutations à la délégation mozambicaine, conduite par notre estimé camarade Marcelino dos Santos, ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique.

54. La question dont le Conseil est saisi — les incursions armées et les agressions répétées des rebelles blancs racistes de la colonie britannique de Rhodésie du Sud — est d'une gravité extrême. Les récentes attaques armées et l'invasion systématique du territoire mozambicain marquent une escalade décisive et dangereuse de Smith et de sa clique qui, de propos délibéré, n'ont cessé depuis 1965 d'attaquer d'autres pays voisins de la région — j'ai nommé la Zambie et le Botswana — au nom des idéaux de la civilisation du monde occidental dit libre pour barrer la route au communisme.

55. La récente série d'agressions armées contre le peuple mozambicain, comme nous l'a dit ce matin le camarade dos Santos [2014^e séance], a mis en oeuvre des moyens et du matériel de guerre très perfectionnés. Il est évident que M. Smith, qui ne produit pas ses engins de guerre, a dû se les procurer quelque part, c'est-à-dire à l'extérieur du territoire rhodésien. Ainsi, derrière Smith et sa clique, apparaissent clairement les graves responsabilités des Etats Membres de l'Organisation, dont certains, et non des moindres, sont réunis autour de cette table. Ces pays, qui ces derniers temps redoublent d'activité diplomatique et cherchent à mystifier les peuples africains sur les problèmes de la libération de l'Afrique australe en se cachant derrière l'image alléchante et attirante d'un impérialisme humain — qui d'ailleurs n'existe pas —, sont les vrais agresseurs du peuple mozambicain. Ces pays sont les premiers responsables des milliers de victimes innocentes parmi la population civile mozambicaine et des importantes destructions matérielles dont a fait état le camarade dos Santos. La cynique hypocrisie de ces pays de l'Occident impérialiste, qui ne reculent devant rien pour assurer leurs arrières, est une honte pour l'humanité tout entière et une catastrophe pour le Conseil de sécurité, chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales.

56. Ce n'est pas la première fois que le Conseil est saisi du dossier des agressions répétées et non provoquées des rebelles de Rhodésie contre les pays voisins. Chaque fois, manipulé par l'influence désastreuse de ces mêmes pays de l'Occident impérialiste, le Conseil s'est contenté de demi-mesures inefficaces, complètement en-deçà des dispositions prévues par la Charte en de pareilles circonstances. Mais c'est la première fois que le Conseil se trouve saisi du dossier d'agression le plus accablant et le plus complet, c'est-à-dire du dossier d'une guerre non provoquée que les

rebelles blancs racistes et colons de Rhodésie du Sud ont déclenchée contre le peuple pacifique du Mozambique, injustement soumis à de nouvelles et dures épreuves.

57. Cette fois-ci, que fera le Conseil ? La requête du Mozambique, que nous avons entendue ce matin par la bouche du camarade dos Santos, est légitime. Cette requête est soutenue unanimement par toute l'Afrique et par tous les peuples du monde. Il n'y a aucune antinomie juridique entre cette requête et les mesures préconisées par la Charte pour mettre fin à cette guerre de la Rhodésie du Sud contre le peuple mozambicain. D'ailleurs, toute l'Afrique — et les preuves sont là — soutient le Mozambique.

58. C'est pourquoi la République populaire du Bénin, par ma voix, condamne énergiquement à l'avance les manœuvres et les machinations de toutes sortes visant à vider cette requête de son contenu réel. La République populaire du Mozambique n'est pas venue mendier ici; elle veut que des moyens efficaces et suffisants lui soient octroyés par la communauté internationale, par le canal du Conseil, pour pouvoir assurer légitimement sa défense et protéger comme il se doit sa population civile, qui a déjà tant souffert du colonialisme portugais.

59. La requête du Mozambique offre une occasion inespérée au Conseil de faire appliquer, conformément à la Charte, toutes les mesures prévues pour mettre fin à l'existence d'un régime complètement vomi par l'humanité. Le Conseil doit unanimement élargir les sanctions aux termes de l'Article 41. C'est l'un des moyens honnêtes de manifester sincèrement au peuple mozambicain, soumis à des crimes crapuleux organisés et à des tueries de masse, notre entière et indéfectible solidarité.

60. L'existence même du régime de la minorité blanche raciste de Rhodésie du Sud prend de jour en jour une tournure plus dramatique et l'on assiste à une tentative désespérée d'internationaliser un conflit local. Le peuple du Zimbabwe, qui est son propre libérateur, porte et portera des coups durs à la clique de Smith.

61. Ma délégation dénonce et condamne énergiquement le régime illégitime, raciste et minoritaire de Vorster, qui sert ouvertement de courroie de transmission à l'acheminement de l'aide économique et militaire et des armements à la clique de Smith.

62. Ma délégation demande aux pays occidentaux, et en particulier au Royaume-Uni, Puissance administrante, de faire face à toutes leurs responsabilités dans la dramatique affaire rhodésienne.

63. Ma délégation salue le courage et la détermination révolutionnaires exemplaires du peuple mozambicain, qui offre une base sûre aux combattants de la liberté du Zimbabwe.

64. Monsieur le Président, ma délégation compte beaucoup sur l'habileté de diplomate honnête que nous vous connaissons tous pour conduire ce débat à une conclusion satisfaisante. La lutte continue.

65. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : l'orateur suivant est le représentant de l'Egypte, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

66. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, m'associer aux orateurs qui vous ont félicité à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous dire combien nous sommes heureux de vous voir diriger ses délibérations sur une question vitale pour l'Afrique et pour le tiers monde. Je tiens aussi, au nom de ma délégation, à vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de nous avoir autorisés à participer à la discussion de cette importante question.

67. La plainte dont le Conseil est saisi est claire et a été amplement documentée par le Vice-Président du FRELIMO et Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique [2014^e séance]. Une fois de plus, le régime minoritaire illégal et raciste d'Ian Smith a eu recours, comme il en a coutume, à des actes de terrorisme international et a envahi le territoire d'un Etat indépendant d'Afrique. Les troupes rhodésiennes d'invasion ont massacré des populations pacifiques, brûlé des villes et des villages, détruit des usines et tué du bétail.

68. Nous avons suivi avec beaucoup d'inquiétude et une profonde indignation les nouvelles qui nous parvenaient au sujet d'attaques intensifiées de l'armée rhodésienne contre l'Etat africain frère du Mozambique. Notre ministre des affaires étrangères, M. Ismail Fahmy, a exprimé le souci que causait à l'Egypte l'invasion criminelle perpétrée par les troupes racistes d'Ian Smith contre la République populaire du Mozambique. Il a déclaré le 2 juin dernier :

"La République arabe d'Egypte est profondément préoccupée par les derniers actes d'agression commis contre le Mozambique par le régime raciste illégal de Rhodésie.

"Les actes d'agression perpétrés par les régimes racistes illégaux d'Afrique australe prennent des dimensions inquiétantes et ne sauraient nous laisser indifférents.

"Lors de leur dernière agression contre la République sœur du Mozambique, les troupes du régime raciste de Rhodésie sont allées jusqu'à pénétrer profondément dans le territoire de cet Etat, dont elles ont occupé une partie. Cela ne fait qu'aggraver encore une situation déjà dangereuse et les conséquences seront extrêmement alarmantes.

"Nous tenons à réaffirmer que nous sommes sans réserve aux côtés de l'Etat africain frère du Mozambique et des Autres Etats de première ligne pour que cesse cette agression et pour que de telles attaques ne se reproduisent plus."

69. La dernière agression commise contre le Mozambique n'est pas un acte isolé. Ce n'est qu'un aspect d'une politique pratiquée constamment par les régimes minoritaires racistes d'Afrique australe pour intimider les Etats africains indépendants et tenter en vain de semer les germes de la discorde entre eux et les combattants de la liberté.

70. En réalité, le monde entier sait que depuis que le Mozambique a pris la décision courageuse de fermer ses frontières avec la Rhodésie rebelle il a été victime d'incursions militaires répétées de la part de l'armée rhodésienne. Le monde entier suit depuis longtemps la lutte courageuse menée par la vaillante armée du Mozambique pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de son pays contre les incursions répétées des troupes d'Ian Smith. Le monde entier n'ignore pas non plus qu'en fermant ses frontières avec la Rhodésie rebelle d'Ian Smith le Mozambique non seulement appliquait les sanctions imposées par la communauté internationale au régime illégal d'Ian Smith mais aussi donnait l'exemple à d'autres membres de la communauté mondiale d'un respect scrupuleux des normes internationales, quels que soient les sacrifices qu'il entraîne. Les sacrifices consentis par un petit pays épris de paix comme le Mozambique, avec une patience exemplaire, lui sont extrêmement durs à porter. Nous le savons tous très bien.

71. Il ne fait aucun doute pour nous que la communauté internationale en général, et les partisans de ces régimes racistes en particulier, a une lourde part de responsabilité dans la guerre raciale qui fait actuellement rage en Afrique australe.

72. Jusqu'ici, la communauté internationale n'a pas réussi à mater la rébellion en Rhodésie ni à renverser le régime minoritaire raciste et illégal d'Ian Smith. Elle n'a pas réussi à mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste de Pretoria ni à éliminer la politique inhumaine d'*apartheid* en Afrique du Sud. Elle n'a pas réussi non plus à déjouer les menées de l'alliance impie conclue par ces régimes minoritaires racistes et leurs partisans. Chaque échec de la communauté internationale est une victoire pour ces régimes racistes et un gain pour leurs partisans.

73. Les régimes minoritaires racistes, encouragés par l'échec de la communauté internationale, se sont crus libres d'aggraver l'oppression qu'ils font subir à la majorité noire en se réclamant du droit de poursuivre ceux qui réussissent à fuir vers les Etats indépendants voisins d'Afrique et du droit de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces Etats indépendants.

74. A maintes reprises, l'Egypte, avec d'autres Etats africains, a appelé l'attention de la communauté internationale sur les conséquences dangereuses d'une attitude de passivité envers ces régimes racistes. Nous l'avons avertie qu'à moins que les agresseurs ne comprennent que la condamnation par le monde de leur agression se matérialisera en mesures politiques et militaires actives, ils iront toujours plus loin dans leur mépris de la communauté internationale.

75. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui en Afrique australe. Une situation extrêmement critique s'est créée, lourde de danger pour la paix et la sécurité non seulement en Afrique mais dans le monde entier. Nous espérons que le Conseil de sécurité assumera désormais pleinement ses responsabilités en adoptant des mesures concrètes à l'encontre du régime illégal de Rhodésie et de ses alliés d'Afrique du Sud.

76. Le Président du Mozambique, Son Excellence M. Samora Machel, dans la déclaration qu'il a faite à Maputo le 18 juin dernier [S/12350, annexe II], a lancé un appel solennel à la communauté internationale pour qu'elle manifeste sa solidarité avec la République populaire du Mozambique, victime d'une agression criminelle haineuse de la part du régime illégal d'Ian Smith. Le moins que puisse faire la communauté internationale est de répondre rapidement et concrètement à cet appel en aidant le Mozambique à augmenter son potentiel de défense et à reconstruire les régions dévastées par les incursions militaires des racistes.

77. Pour conclure, je tiens à dire à nos frères du Mozambique et des autres Etats de première ligne qu'ils peuvent compter sur notre ferme appui dans tous les domaines. A ce propos, je citerai un extrait du message adressé à l'occasion de la Journée de la libération de l'Afrique par le président Sadat aux peuples et aux dirigeants d'Afrique. Il a dit :

“Au nom du peuple et du Gouvernement égyptiens, je tiens à réaffirmer que nous accordons un appui sans réserve aux vaillants combattants de la liberté en Afrique et aux peuples africains qui luttent pour se libérer du colonialisme, de la discrimination raciale et de l'apartheid, ainsi que de toute autre forme d'oppression.

“Nous promettons une fois de plus qu'ils auront toujours notre appui le plus ferme jusqu'à la victoire finale, jusqu'à la libération du continent tout entier, jusqu'à ce que tous les peuples africains puissent jouir de la liberté, de la dignité et de la justice auxquelles ils aspirent.

“L'unité africaine et la lutte des peuples africains finiront par triompher.”

La séance est levée à 17 h 20.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
